

# AUIR – Gestion conventionnelle des sinistres corporels auto – initiation

**Code produit :** AUIR  
**Niveau :** Initiation  
**Modalité :** Présentiel  
**Durée (en heure) :** 14.0

**Tarif :** 0  
**Eligible DDA :** oui  
**Public :**

futurs ou récents gestionnaires  
sinistres corporels automobiles  
ayant déjà des connaissances  
sur la réparation du préjudice  
corporel

**Prérequis :**

aucun

## Objectif

- comprendre la convention IRCA pour appliquer les règles de procédure d'offre

## Programme de la formation

1-Historique des conventions d'indemnisation des préjudices corporels

2-Objectifs de la convention

- Champ d'application
- Procédure d'offre d'indemnité
- Expertise médicale

3-Dispositions générales

- Désignation de l'assureur mandaté
- Gestion des relations entre les sociétés
- Définition des modalités de recours

#### 4-Règles communes de gestion

- Mandat
- Règle d'évaluation du dommage corporel
- Recours en contribution
- Détermination du seuil d'AIPP
- Désignation et rôle du meneur de jeu

#### 5-Accident entre deux véhicules

- Rôle de l'assureur mandaté
- Exception à l'égard du conducteur victime si AIPP supérieure à 5 %
- Recours en contribution

#### 6-Accidents en chaîne

- Définition
- Assureur mandaté
- Recours en contribution

#### 7-Carambolage entre trois et sept véhicules

- Définition
- Recours en contribution

#### 8-Règlement des litiges

- Renonciation aux actions judiciaires
- Procédures d'escalade
- Réunion de conciliation
- Arbitrage

### **Moyens d'évaluation**

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

### **Méthodes pédagogiques**

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Présentations et commentaires des principales jurisprudences



AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2022 AF2A. Tous droits réservés.